



Voyager avec juste une convocation pour première demande

Par **Lapeche**, le **08/10/2016** à **19:01**

Bonjour à tous,

Je souhaite m'informer par rapport à la situation actuelle de ma femme.

J'ai réussi à faire venir ma femme en France suite à une procédure de regroupement familial, et elle a eu une convocation pour déposer une première demande de carte de séjour à la préfecture, entre temps sa visa long séjour regroupement familiale a expiré.

La semaine dernière elle a eu une grande urgence et elle a du voyagé vers son pays d'origine "Tunisie", et à la douane elle a du payé une amende vu que elle a juste une convocation pour déposer sa demande et elle ne peut pas voyager hors la France , mais vu qu'elle a payé l'amende elle a eu un tempon pour l'autoriser à quitter la France.

Pouvez vous me dire comment faire pour que la femme peut revenir en France et déposer son dossier de première demande suite au regroupement familiale ?

Sachant qu'elle ne peut pas demander une visa de retour vu q'elle n'a pas déposer encore son dossier à la préfecture mais possède juste une convocation pour déposer.

Cordialement et d'avance merci.

Par **chris_Idv**, le **05/11/2016** à **09:20**

Bonjour,

A priori votre épouse ne peut pas rentrer en France.

Contactez un avocat français spécialisé en droit des étrangers.

Cordialement,